

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

## « Vendeur en Jardinerie » Option Animalerie

### OBJECTIFS

- Se professionnaliser afin d'intégrer des entreprises spécialisées dans la distribution d'animaux de compagnie (espèces domestiques ou sauvages), d'aliments, de produits et d'accessoires spécifiques à l'animalerie.

### CONDITIONS

- **Public :**
  - ✓ Tout public âgé de plus de 18 ans,
  - ✓ Niveau IV souhaité,
  - ✓ Diplôme commercial ou expérience dans le domaine de la vente souhaité,
  - ✓ Connaissance du domaine de l'animalerie appréciée.

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- **Durée :** Formation de Septembre à Juin.
  - ✓ 901 heures en centre de formation,
  - ✓ 11 semaines de stage en entreprise.
- **Une formation Individualisée :**
  - ✓ Accueil personnalisé,
  - ✓ Suivis et bilans individualisés,
  - ✓ Mises en situation en Animalerie pédagogique.
- **Une formation Professionnelle :**
  - ✓ Assurée par des formateurs techniques, scientifiques ainsi que des professionnels de l'animalerie,
  - ✓ Appuyée par de la pratique en Animalerie pédagogique, des visites chez les éleveurs et dans des magasins,
  - ✓ Réalisée en salle, en Centre de Ressources, en salle informatique multimédia et en laboratoire,
  - ✓ Complétée par des stages professionnels pratiques.

□ **Contenu :**

Domaine	TECHNIQUES COMMERCIALES	Durée
1	Mercatique / Connaissance du secteur	72 H
2	Gestion Commerciale	110 H
3	Communication / Vente	98 H
4	Spécialités liées à l'enseigne en entreprise	Réalisé en entreprise
5	Techniques de Recherche d'Emploi	20 H

Module	OPTION ANIMALERIE	Durée
1	Connaissances de l'Animal et de son Environnement	173 H
2	Législation Commerciale	38 H
3	Aquariophilie	190 H
4	Oisellerie	90 H
5	Petits Mammifères	40 H
6	Chiens et Chats	40 H
7	Reptiles	30 H

□ **Validation : Elle repose sur 4 unités.**

- ✓ Tronc commun Techniques commerciales Epreuves écrites,
- ✓ Option animalerie Epreuves écrites,
- ✓ Evaluation par le tuteur en entreprise,
- ✓ Epreuves orales pratiques en entreprise.

**MODALITES MATERIELLES**

□ **Le coût de la formation :**

La formation dispensée par le centre peut-être prise en charge par le Conseil Régional du Limousin, les fonds de formation, la Direction du travail, les ASSÉDIC, d'autres Conseils Régionaux, etc...

□ **Des frais annexes peuvent être demandés aux stagiaires :**

- ✓ Participation aux frais de documentation pédagogique,
- ✓ Participation à d'éventuels déplacements pédagogiques.

□ **Prise en charge des stagiaires :**

Le statut du stagiaire pendant la formation et sa rémunération font l'objet d'une étude individuelle selon sa situation à l'entrée et selon la législation en matière de formation continue.

**Contactez le Chargé d'Accueil  
Au 05 55 60 95 95  
Pour tous renseignements complémentaires.**